

DEGGO

POLITIQUE DE SÉCURITÉ DES PASSAGERS

Prévention, vérification, assistance et gestion des incidents

Version	1.0
Entrée en vigueur	25 août 2026
Entité	Deggo Technologies SASU - Dakar, Sénégal
Langue	Français

Cette politique explique les mesures que chaque passager doit respecter avant, pendant et après une course afin de protéger sa sécurité, celle du chauffeur et celle du public.

1. Objet et champ d'application

La présente politique s'applique à toute personne qui crée un compte passager, demande une course, accompagne un passager ou utilise un service de mobilité Deggo au Sénégal.

La sécurité repose sur une responsabilité partagée. Deggo fournit des outils de vérification, d'assistance et de signalement; le passager doit utiliser ces outils de bonne foi et suivre les consignes raisonnables de sécurité.

2. Avant la prise en charge

Le passager doit vérifier le nom, la photographie, le véhicule et le numéro d'immatriculation affichés avant de monter. Il ne doit pas entrer dans un véhicule qui ne correspond pas aux informations de l'application.

- Attendre dans un endroit éclairé et accessible lorsque cela est possible.
- Choisir un point de prise en charge où l'arrêt est légal et ne crée pas de danger.
- Ne jamais communiquer le code personnel de course avant d'être dans le bon véhicule.
- Informer Deggo si le chauffeur demande de poursuivre la course hors application.

3. Pendant la course

- Porter la ceinture de sécurité lorsqu'elle est disponible et exiger la même prudence des accompagnants.
- Ne pas distraire, menacer, toucher ou agresser le chauffeur.
- Ne pas demander une vitesse excessive, une manœuvre illégale ou un arrêt dangereux.
- Ne pas transporter d'arme, de produit illicite ou d'objet présentant un danger non déclaré.
- Respecter le nombre de places autorisé et les règles applicables aux enfants.

4. Situation dangereuse ou urgence

En présence d'un danger immédiat, le passager doit d'abord se mettre en sécurité et contacter les services d'urgence compétents. L'assistance Deggo ne remplace ni la police, ni les pompiers, ni les services médicaux.

- Demander l'arrêt dans un endroit sûr si la conduite paraît dangereuse.
- Utiliser les fonctions de partage ou de signalement disponibles.
- Conserver la référence de la course et décrire les faits sans confrontation inutile.
- Ne pas publier publiquement des données personnelles ou des accusations non vérifiées.

5. Harcèlement, discrimination et conduite inacceptable

Deggo interdit les violences, menaces, propos sexuels non sollicités, discriminations, intimidations, extorsions et atteintes à la vie privée. Une personne intoxiquée ou agressive peut se voir refuser la prise en charge lorsqu'il existe un risque raisonnable pour la sécurité.

6. Signalement et coopération

Le passager doit signaler rapidement les incidents depuis la course concernée ou par le canal officiel d'assistance. Il peut être invité à fournir l'heure, le lieu, une description, des captures ou tout autre élément utile.

Deggo peut suspendre temporairement un compte pendant une enquête de sécurité. La décision finale tient compte de la gravité, des preuves, de l'historique et du droit de réponse.

7. Références et contact

Références principales : Code de la route du Sénégal, conditions générales Deggo, politique de confidentialité Deggo, normes communautaires et de sécurité Deggo.

Les coordonnées à jour de l'assistance sont affichées sur deggo.sn et dans l'application.

Ce document constitue une politique opérationnelle de Deggo Technologies SASU. Il complète les conditions générales, la politique de confidentialité et les règles affichées dans l'application. Les dispositions impératives du droit sénégalais prévalent. Une validation par un conseil juridique qualifié au Sénégal est recommandée avant publication contractuelle.

FIN DU DOCUMENT